



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
4 décembre 2010
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-troisième session

Cancún, 30 novembre-4 décembre 2010

Point 5 de l'ordre du jour

Recherche et observation systématique

Recherche et observation systématique

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note avec satisfaction des déclarations prononcées par les représentants du Système mondial d'observation du climat (SMOC), du Système mondial d'observation terrestre (SMOT) et du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), et un représentant du Brésil parlant au nom du Comité des satellites d'observation de la Terre.
2. Le SBSTA a accueilli avec intérêt le *Plan d'exécution actualisé pour la mise en place du Système mondial d'observation pour l'étude du climat à l'appui de la Convention* (ci-après dénommé le plan d'exécution actualisé du SMOC)¹, soumis par le secrétariat du SMOC et établi sous la direction du comité directeur de ce dernier².
3. Le SBSTA a pris note de l'évaluation judicieuse des ressources nécessaires pour les observations climatologiques que ce plan fournit et de l'importance accrue qu'il accorde à l'adaptation, en particulier à la détermination des besoins en vue de l'amélioration des réseaux terrestres et côtiers d'observation qui sont indispensables aux évaluations de la vulnérabilité et à l'adaptation, eu égard en particulier à la situation des pays en développement.
4. Le SBSTA a vivement engagé les Parties à s'employer à mettre pleinement en œuvre le plan d'exécution actualisé 2010 du SMOC et à étudier, compte tenu des moyens dont elles disposent au niveau national, les mesures qu'elles pourraient prendre aux niveaux national, régional et international pour contribuer à la mise en œuvre du plan.
5. Le SBSTA a par ailleurs encouragé les Parties à prendre davantage en compte le plan d'exécution concernant le SMOC dans leurs activités nationales et régionales pertinentes, comme celles menées par les centres régionaux et les services météorologiques, hydrologiques, terrestres ou océanographiques nationaux et celles relevant de l'adaptation.

¹ On trouvera un résumé de ce plan actualisé dans le document FCCC/SBSTA/2010/MISC.9.

Le rapport complet est disponible à l'adresse <http://unfccc.int/items/3462.php>.

² FCCC/SBSTA/2009/3, par. 57 et 58.

À cet égard, le SBSTA a encouragé les Parties et les organisations concernées à mieux coordonner les activités correspondantes et à tirer parti, en les développant, des centres nationaux et régionaux existants en vue de faciliter la mise en œuvre des plans d'action régionaux du SMOC et de renforcer les réseaux d'observation.

6. Le SBSTA a noté en outre l'importance des observations passées comme base pour l'analyse et la réanalyse et il a encouragé les Parties et les organisations compétentes à développer leurs activités de sauvetage de données et de numérisation des observations passées, ainsi qu'à mettre en place et renforcer des initiatives internationales de coordination pour ces activités.

7. Le SBSTA a encouragé les Parties, lorsqu'elles fournissent des informations sur l'observation systématique dans les rapports techniques détaillés sur les observations systématiques qu'elles soumettent parallèlement à leurs communications nationales en se conformant aux directives pertinentes relatives à l'établissement de rapports³, à prendre en considération les nouveaux besoins identifiés dans le plan d'exécution actualisé 2010 du SMOC, en particulier les nouvelles variables climatiques essentielles (VCE). Il a noté que dans toute révision à l'avenir des directives FCCC relatives à l'établissement de rapports, en particulier celles concernant les systèmes mondiaux d'observation des changements climatiques, il conviendrait de tenir compte des nouveaux éléments identifiés dans ce plan.

8. Le SBSTA a invité le secrétariat du SMOC à rendre compte régulièrement des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'exécution actualisé 2010 du SMOC, lors des sessions ultérieures du SBSTA, selon qu'il conviendra. À cet égard, il a encouragé le SMOC à examiner, en consultant l'ensemble des partenaires concernés, l'adéquation des systèmes mondiaux d'observation du climat, par exemple en actualisant le *Deuxième rapport sur l'adéquation des systèmes mondiaux d'observation du climat dans le contexte de la CCNUCC*⁴. Il a constaté qu'il était utile d'actualiser régulièrement le plan d'exécution du SMOC, de manière à pouvoir prendre en compte les évolutions au titre de la Convention et les besoins qui en résultent en matière d'observation. Le SBSTA a décidé d'examiner, à sa trente-cinquième session, les questions relatives à l'échelonnement des contributions du SMOC au SBSTA.

9. Le SBSTA a pris note de l'importance des observations du climat au niveau mondial pour la recherche, les prévisions et les services climatologiques. À cet égard, il a rappelé la déclaration adoptée à l'issue de la troisième Conférence mondiale sur le climat, appelant entre autres à consolider le SMOC et toutes ses composantes ainsi que les activités connexes, qui forment le socle du Cadre mondial pour les services climatologiques.

10. Le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport soumis par le SMOT⁵ sur le cadre requis pour les observations terrestres du climat et le plan de travail en vue de la mise au point de normes et de protocoles pour les VCE terrestres étudiés. Il a encouragé le SMOT à continuer de coordonner la mise au point de méthodologies pour les observations terrestres du climat et à poursuivre sa collaboration avec les organismes qui le parrainent⁶ et avec l'Organisation internationale de normalisation, en consultant l'ensemble des partenaires

³ Décision 11/CP.13, par laquelle les directives FCCC révisées pour l'établissement de rapports sur les systèmes mondiaux d'observation des changements climatiques ont été adoptées.

⁴ Disponible à l'adresse <http://www.wmo.int/pages/prog/gcos/index.php?name=Publications>.

⁵ On trouvera un résumé de ce rapport dans le document FCCC/SBSTA/2010/MISC.10. Le rapport complet est disponible à l'adresse <http://unfccc.int/items/3462.php>.

⁶ Il s'agit de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Conseil international pour la science, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de l'Organisation météorologique mondiale.

concernés, en vue de mettre en œuvre ce plan de travail, notamment en mobilisant les ressources nécessaires.

11. Le SBSTA a encouragé les Parties à appuyer et faciliter, en coopération étroite avec le SMOT, la mise au point de normes terrestres et à améliorer leurs réseaux terrestres.

12. Le SBSTA a également noté que, au-delà des observations des changements climatiques, les VCE terrestres étaient particulièrement utiles du point de vue de la biodiversité et de la désertification, notamment, et a encouragé le SMOT à développer les synergies avec les initiatives pertinentes en cours.

13. Le SBSTA a invité le SMOT à lui rendre compte à sa trente-cinquième session des progrès réalisés sur les questions mentionnées ci-dessus aux paragraphes 10 à 12.

14. Le SBSTA a constaté que le plan de travail futur du GOOS comprenait de nouvelles VCE concernant la chimie des océans et les écosystèmes océaniques et a noté que de telles variables étaient importantes pour suivre les effets des changements climatiques et de l'acidification sur ces écosystèmes.

15. Le SBSTA s'est félicité de la réponse concertée apportée par le CEOS⁷ aux besoins pertinents découlant tant du plan d'exécution du SMOC que de la Convention, ainsi que des avancées et de l'engagement des agences spatiales associées aux observations du climat qui s'occupent de la composante spatiale du SMOC et contribuent à améliorer les capacités de surveillance du climat depuis l'espace de manière durable.

16. Le SBSTA a encouragé les Parties qui apportent un appui aux agences spatiales associées aux observations à l'échelle mondiale à maintenir, par l'intermédiaire du CEOS, leur coopération avec le SMOC et leur appui à ce système et à répondre aux besoins pertinents identifiés dans le plan d'exécution actualisé pour 2010 du SMOC. Il a invité le CEOS à communiquer, d'ici à la trente-septième session du SBSTA, un rapport mis à jour sur l'état d'avancement des principales réalisations dans les domaines considérés.

17. Le SBSTA a souligné combien des observations climatiques de qualité étaient importantes pour étayer la recherche sur les changements climatiques, les travaux de modélisation et la fiabilité des connaissances scientifiques, y compris dans le cas des évaluations du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat. Il a noté que de telles informations étaient capitales en vue d'appuyer la prise de décisions sur les politiques relatives aux changements climatiques, notamment dans le contexte de l'action concertée à long terme sur les changements climatiques et de l'examen du caractère adéquat de l'objectif à long terme actuellement examiné dans le cadre du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.

18. Le SBSTA a insisté sur le fait qu'il était urgent d'assurer un financement pour faire face aux besoins essentiels liés aux observations du climat à l'échelle mondiale au titre de la Convention dans une optique à long terme. À cet égard, il a pris note des informations concernant les besoins financiers supplémentaires identifiés dans le plan d'exécution actualisé pour 2010 du SMOC.

19. Le SBSTA a en outre engagé les Parties qui sont en mesure de le faire et a invité les organisations compétentes à fournir l'appui requis pour renforcer les réseaux et les capacités d'observation dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

⁷ Un résumé de ce rapport figure dans le document FCCC/SBSTA/2010/MISC.11. Le rapport complet est disponible à l'adresse <http://unfccc.int/items/3462.php>.

20. Le SBSTA a invité l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à examiner à sa trente-quatrième session au titre des points pertinents de l'ordre du jour, selon qu'il conviendrait, les besoins de financement mentionnés ci-dessus aux paragraphes 18 et 19.

21. Le SBSTA a également invité le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention à prendre en considération dans ses délibérations les besoins de financement mentionnés ci-dessus au paragraphe 18, l'objectif étant de prévoir à long terme des ressources financières suffisantes dans la future architecture financière.

22. Le SBSTA a pris note avec satisfaction des informations mises à jour sur les nouvelles conclusions scientifiques et les résultats des travaux de recherche communiqués par les programmes et organismes régionaux et internationaux de recherche sur les changements climatiques⁸. Il a aussi pris note des observations communiquées par les Parties au sujet de questions liées au dialogue sur la recherche, y compris l'atelier qui serait organisé à l'occasion de la trente-quatrième session du SBSTA⁹. Il a invité les Parties à communiquer des observations supplémentaires sur ces questions pour le 31 janvier 2011 et a demandé au secrétariat de rassembler celles-ci dans un document de la série MISC avant la trente-quatrième session du SBSTA.

⁸ FCCC/SBSTA/2010/MISC.15.

⁹ FCCC/SBSTA/2010/MISC.12.